

Fiche de données de sécurité

ZenithDental Alliage à phase dispersée de qualité supérieure

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration locale ou d'autres systèmes de contrôle automatique pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en-dessous des limites recommandées ou légales.

Protection individuelle

Recommandations pour les mesures de protection individuelle pour prévenir les maladies ou les blessures dues à l'exposition aux produits chimiques, comme un équipement de protection individuelle (EPI) nécessaire en fonction des dangers et de la potentielle exposition.



Lunettes de sécurité Masque anti-poussière Protection des mains Vêtements

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après toute manipulation de produits chimiques et avant de manger, fumer et aller aux toilettes, ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques

Protection respiratoire

Utiliser une ventilation naturelle ou mécanique suffisante pour maintenir le niveau d'exposition aux vapeurs en dessous de la LEP.

En cas d'exposition de courte durée ou de faible pollution, utiliser un masque respiratoire, un dispositif filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de respiration avec circulation d'air indépendante

Dispositif de filtrage recommandé pour une utilisation à court terme

Filtre à gaz spécial Hg-P3

Protection des mains

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation après utilisation des gants appliquer des agents de nettoyage de la peau et des cosmétiques pour la peau.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc naturel, CN

Caoutchouc nitrile, NBR

Caoutchouc butyle, IIR

Caoutchouc fluorocarboné (Viton)

Fiche de données de sécurité

ZenithDental **Alliage à phase dispersée de qualité supérieure**

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est déterminé par le fabricant des gants de protection et il doit être respecté.

Section 9: propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Les propriétés physiques et chimiques de cette section se réfèrent au mercure.

Aspect

Forme: liquide

Couleur: gris métallisé

Odeur: inodore.

Seuil olfactif: non déterminé.

valeur du pH: non déterminée.

Changement d'état

Point de fusion/intervalle de fusion: -38 °C (-36 °F)

Point d'ébullition/intervalle d'ébullition: 356 °C (673 °F)

Point d'éclair: non applicable.

Auto-inflammation: le produit n'est pas auto-inflammable.

Danger d'explosion: le produit ne présente pas de risque d'explosion.

Limites d'explosivité:

Inférieure: non déterminée.

Supérieure: non déterminée.

Pression de vapeur : non déterminée.

Densité à 20 °C (68 °F): 13,54 g/cm³ (112,991 lbs/gal)

Densité relative: non déterminée.

Densité de vapeur: non déterminée

Vitesse d'évaporation: non déterminée.

Solubilité dans/miscibilité avec

Eau: insoluble.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: non déterminée.

Cinématique: non déterminée.

Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

ZenithDental **Alliage à phase dispersée de qualité supérieure**

Section 10: stabilité et réactivité

Réactivité

Pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales et prévues de stockage.

Décomposition thermique / situations à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter

Pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

Matériaux incompatibles

Pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Informations supplémentaires

Évitez tout contact avec l'ammoniac, les amines, les métaux et les acides forts.

Section 11: informations sur la toxicité

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effet primaire d'irritation

Sur la peau

Aucun effet irritant.

Sur l'oeil

Aucun effet irritant.

Sensibilisation

Le mercure peut avoir un effet sensibilisant sur la peau et les poumons, ou agir comme néphrotoxine ou neurotoxine.

Informations toxicologiques supplémentaires

Le produit présente les dangers suivants selon les méthodes de calcul approuvées en interne pour les préparations.

Nocif

Très toxique

Fiche de données de sécurité

ZenithDental _Alliage à phase dispersée de qualité supérieure

La poudre d'alliage et le mercure sont pré-dosés dans des capsules fermées, donc le danger d'exposition aux vapeurs de mercure est faible.
Éviter l'exposition des femmes enceintes.

Catégories de cancérogènes

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

7439-97-6 mercure 3

Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Section 12: informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique

Pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

Persistance et dégradabilité

Pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

Potentiel bioaccumulatif

Pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

Effets écotoxiques

Remarque

Très toxique pour les poissons

Informations écologiques supplémentaires



Mention d'avertissement: Avertissement - GHS09

Pictogramme: Environnemental

Remarques générales

Classe de pollution des eaux 3 (auto-évaluation) : extrêmement polluant pour l'eau
Ne pas laisser le produit atteindre les nappes phréatiques, les cours d'eau ou les égouts, même en petites quantités.

Danger pour l'eau potable même en cas de fuite de très petites quantités dans le sol.

Également toxique pour les poissons et le plancton dans les plans d'eau.

Très toxique pour les organismes aquatiques

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

ZenithDental **Alliage à phase dispersée de qualité supérieure**

Section 13: critères relatifs à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets









Recommandation

Doit être spécialement traité conformément aux réglementations officielles. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères Ne pas laisser le produit atteindre le réseau d'égouts.

Emballage non nettoyé

Recommandation: l'élimination doit être réalisée conformément aux prescriptions légales.

Section 14 : informations sur le transport

| | DOT | IMDG | IATA |
|--|---|---|---|
| Numéro ONU | 3506 | 3506 | 3506 |
| Nom d'expédition correct : | MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS | | |
| Classe | 8 | 8 | 8 |
| Groupe d'emballage | III | III | III |
| Étiquettes (49CFR172.101) Dangers environnementaux | 8 + 6,1    | 8 + 6,1    | 8   |
| Quantité limitée | 5 kg | | 5 L (passager et cargo) 1 L (avion de passagers) 60 L (avion cargo uniquement) |
| Instructions d'emballage | P003 | | 852 (passagers et cargo) Y841 (avion de passagers) 856 (avion cargo uniquement) |
| Dispositions particulières | 366, IB3, T7, TP1, TP28 | 223, 274 | A3, A803 |
| Informations supplémentaires | La marque de polluant marin n'est pas nécessaire quand transporté à dans des voies navigables à l'intérieur des terres dans des dimensions $\leq 5\text{ L}$ ou 5 kg ou par route, rail ou avion domestique dans des tailles non vrac | La marque de polluant marin n'est pas nécessaire lorsque transporté en $\leq 5\text{ L}$ ou 5 kg. Procédures d'urgence (EMS) : F-A, S-B Ségrégation des codes IMDG groupe : 7 - Métaux lourds et leurs sels (y compris leurs composés organométalliques) 11 - Mercure et composés du mercure | La marque de substance dangereuse pour l'environnement peut apparaître si requise par d'autres réglementations de transport. |

Précaution particulière pour l'utilisateur: Transport dans les locaux de l'utilisateur :

Toujours transporter dans des contenants fermés qui sont en position verticale et sécurisés. Veiller à ce que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au code IBC Non applicable

Fiche de données de sécurité

ZenithDental **_Alliage à phase dispersée de qualité supérieure**

Section 15: informations réglementaires

Informations réglementaires et autres réglementations, limitations et réglementations d'interdiction

Ce produit est classé comme un dispositif médical selon les réglementations américaines et canadiennes et par la Food and Drug Administration des États-Unis et Santé Canada. La FDS contient toutes les informations requises par l'OSHA/HCS, la réglementation canadienne sur les produits contrôlés et le système harmonisé

| USA | | | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| EPCRA - 302 | DROIT DE SAVOIR, le mercure figure sur les listes de droit de savoir des États suivants : Californie, Massachusetts, Minnesota, New Jersey, Pennsylvanie. | | | | | |
| Section 313 | Le mercure est soumis aux exigences de déclaration annuelle de déversement en vertu du titre III de la SARA (40 CFR 372) Quantité à déclarer 1 lb de mercure | | | | | |
| *CERCLA 103/CASRN/ CWA/RCRA/CAA 112/RQ | Substance dangereuse | Argent | Étain | Cuivre | Zinc | |
| | CASRN | 7439-97-6 | 7440-22-4 | 7440-31-5 | 7440-50-8 | 7440-66-6 |
| | Code statutaire | 2,3,4 | 2 | - | 2 | 2 |
| | Déchets RCRA No. | U151 | - | - | - | - |
| | lbs final RQ (Kg) | 1 (0,454) | 1000 (454) | - | 5000 (2270) | 1000 (454) |
| TRI Matrice réglementaire TRI Produits chimiques dans d'autres programmes | Mercure* Il n'y a pas de niveaux De Minimis pour les produits chimiques PBT, sauf pour le fournisseur à des fins de notification, Argent, Cuivre, Zinc - De Minimis 1,0 Étain N/A (2017) Substance dangereuse /CAS #EPCRA-CAA112 (b) -CERCLA-NPDWR-PPL-RCRA (P - U) | | | | | |
| | Mercure - 7439-97-6 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> |
| | Argent - 7440-22-4 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> - <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Étain - 7440-31-5 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> |
| | Cuivre - 7440-50-8 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> - <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Zinc - 7440-66-6 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> |
| OSHA | Ne considère pas le mercure comme hautement dangereux | | | | | |
| OEHHA : Proposition 65 | Le mercure, un produit chimique connu pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction | | | | | |
| CANADA | | | | | | |
| SIMDUT | Classification du mercure D2A, E. | | | | | |
| Liste de divulgation des ingrédients: | Mercure répertorié | | | | | |
| Substances domestiques Liste_Catégorie DSL/NDSL_CAT | Mercure 7439-97-6, argent 7440-22-4, étain 7440-31-5, cuivre 7440-50-8, Répond aux critères du paragraphe 73(1) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement Loi de 1999 (LCPE). Zinc 7440-66-6 Répond aux critères du paragraphe 73(1) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement Loi de 1999 (LCPE). | | | | | |

*REMARQUE : les numéros sous la colonne intitulée « CASRN » sont les numéros de registre du Chemical Abstracts Service pour chaque substance dangereuse La colonne « Code statutaire » indique la source légale pour désigner chaque substance comme substance dangereuse CERCLA: « 1 » indique que la source légale est l'article 311(b)(2) de la loi sur l'eau salubre, Clean Water Act, « 2 » indique que la source est l'article 307(a) de la loi Clean Water Act, « 3 » indique que la source est l'article 112 de la loi Clean Air Act, et « 4 » indique que la source est l'article 3001 de la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA). La colonne « Numéro déchet RCRA » fournit les numéros d'identification de déchets attribués à diverses substances par les règlements de la RCRA. La colonne « Livres (kg) » indique l'ajustement de quantité à déclarer pour chaque substance dangereuse en livres et en kilogrammes. L'Appendice A au §302.4, qui répertorie les substances dangereuses CERCLA en ordre séquentiel par CASRN, fournit un groupement par substance de synonymes réglementaires (c.-à-d. les noms par lesquels chaque substance dangereuse sont identifiées dans d'autres lois et leurs règlements d'application) :
<https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text idx?SID=5eb9206a60662143cb26a1b0a7263e74&mc=true&node=se40.28.302.14&rgn=div8>

Fiche de données de sécurité

ZenithDental Alliage à phase dispersée de qualité supérieure

Informations sur les dangers liés au produit:

Symboles des dangers:

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogramme: danger pour la santé

Tête de mort et
os en croix

Corrosion



Mention

d'avertissement:

GHS08

Danger

GHS06

Toxicité aiguë

GHS05

Corrosif

Proposition 65

Composants déterminants pour le danger de l'étiquetage:

Mercure (Hg). Ce produit se compose d'un système pré-encapsulé en deux parties : le mercure et une poudre d'alliage métallique. Les risques sanitaires et physiques de cette FDS sont basés sur le mercure élémentaire liquide

Phrases de risques:

Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Également très toxique par inhalation.

Également, toxique : danger d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Très toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Conseils de prudence

Éviter l'exposition : se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation.

Conserver le contenant dans un endroit bien ventilé.

Suite à un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (et lui montrer si possible l'étiquette du produit). Utiliser un contenant approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Évaluation de la sécurité chimique

Il n'a pas été réalisé d'évaluation de la sécurité chimique.

Fiche de données de sécurité

ZenithDental _Alliage à phase dispersée de qualité supérieure

Section 16: autres informations

Avis de non-responsabilité: les informations contenues dans ce document sont exactes au meilleur de nos connaissances. Ma société n'offre aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, concernant l'utilisation en toute sécurité de ce matériel dans votre processus ou en combinaison avec d'autres substances. Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Cependant, tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être

USA

- **(HCS) Norme de communication des dangers (2012)**
Ce matériau est considéré comme dangereux par la norme OSHA Norme de communication des dangers (29 CFR 1910.1200) <https://www.osha.gov/dsg/hazcom/> <https://www.osha.gov/SLTC/mercury/standards.html>
- **EPCRA 302:** EPCRA section 302 (codifiée au 40 CFR Partie 355), les installations avec des substances extrêmement dangereuses (EHS) en quantités supérieures à leurs quantités seuils de planification (TPQ) doivent être déclarées à la Commission d'intervention d'urgence de l'État. Les TPQ sont basés sur une combinaison de la toxicité aiguë et de capacité de la substance à devenir aéroportée. La liste des EHS et de leurs TPQ se trouve au 40 CFR Partie 355 Annexe A.
Pour plus d'informations, contactez la hotline d'informations EPCRA : 1-800-535-0202.
- **CAA 112:** la loi Clean Air Act (CAA) section 112(b), Norme nationale relative à l'émission de polluants atmosphériques dangereux (NESHAPS; codifié au 40 CFR Partie 61), énumère les polluants atmosphériques dangereux et comprend des normes d'émissions et les exigences de surveillance pour les usines contenant des produits chimiques inscrits. Concentration de contaminants (MCL) pour certains produits chimiques. La MCL est le niveau maximal admissible d'un contaminant dans les réseaux publics d'eau potable. Les MCL sont basés sur des facteurs de santé, mais sont également tenus par la loi de refléter la faisabilité technologique et économique de l'élimination du contaminant de l'approvisionnement en eau. De plus amples informations sont disponibles auprès de la Hotline Safe Drinking Water: 800-424-4791.
- **CERCLA:** en vertu de la loi Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act de 1980 (CERCLA; 42 USC 9601 et suiv.), le rejet de substances répertoriées à des quantités égales ou supérieures à leurs quantités à déclarer (QD) doit être signalé au Centre national d'intervention. Les QD sont établies sur la base de la toxicité aquatique, la toxicité aiguë chez les mammifères, l'inflammabilité, la réactivité, la toxicité chronique et la cancérogénicité, avec ajustement possible sur la base de la biodégradation, l'hydrolyse et la photolyse. La liste des substances dangereuses CERCLA et leurs QD peuvent être trouvées au CFR 40 302.4. Pour plus d'informations, contactez la hotline RCRA/ Superfund: 1-800-424-9346
- **NPDWR:** La réglementation nationale sur l'eau potable, National Primary Drinking Water Regulations (NPDWR) au titre de la loi sur l'eau potable, Safe Drinking Water Act, Liste des sous-parties B et G (codifiées au 40 CFR Partie 141) Maximum
- **PPL:** La loi sur l'eau salubre, Clean Water Act (CWA) régit le rejet de polluants dans les cours d'eau par des sources industrielles, sources municipales et autres sources. Ces sources de pollution de l'eau sont soumises à des limitations d'effluents basées sur les lignes directrices et les normes de qualité de l'eau. Environ 125 polluants composent la « Liste des polluants prioritaires » (PPL). L'EPA a développé des critères de qualité de l'eau pour tous les polluants prioritaires.
- **RCRA (P/U):** en vertu de la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), les déchets dangereux doivent être gérés « du berceau à la tombe » (c'est-à-dire du point de génération au point d'élimination ultime). Pour qu'un déchet soit classé comme dangereux, il peut s'agir d'un déchet dangereux répertorié F, K, P ou U (40 CFR 261.30 -261.33) ou présenter l'une des caractéristiques suivantes: inflammabilité, corrosivité, réactivité ou toxicité. Les produits chimiques sur la liste P et U sont des produits chimiques commerciaux, des espèces hors spécifications, des résidus de conteneurs et des résidus de déversement. Les produits chimiques sur la liste P ont été identifiés comme déchets dangereux aigus; ceux de la liste U ont été identifiés comme déchets toxiques. Pour plus d'informations, contactez la hotline RCRA/Superfund : 1-800-424-9346.
<https://www.epa.gov/sites/production/files/documents/94regmat.pdf>

Fiche de données de sécurité

ZenithDental _Alliage à phase dispersée de qualité supérieure

CANADA :

- Règlement sur les produits dangereux (DORS / 2015-17)
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/regulations/SQR-2015-17/>
- SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
Le Canada a aligné le (SIMDUT) sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des Produits chimiques (GHS). **Remarque :** l'obligation de mettre à jour la fiche de données de sécurité tous les trois ans, comme c'était le cas en vertu du SIMDUT 1988, ne s'applique plus. Pour le SIMDUT 2015, la FDS doit être exacte au moment de chaque vente ou importation du produit dangereux. Les fournisseurs ont la responsabilité permanente de s'assurer que les FDS et les étiquettes sont précises et conformes
https://www.ccohs.ca/oshanswers/chemicals/whmis_ghs/sds.html
<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/environmental-workplace-health/occupational-health-safety/workplace-hazardous-materials-information-system/whmis-2015/labelling-chemicals-workplace-chemicals/new-hazardous-products-regulations-requirements/whmis-2015-variances-between-united-states-hazard-communication-standard-2012-health-canada.html>
- Liste des substances domestiques_Liste de catégorisation (DSL/NDSL_CAT)
<https://pollution-waste.canada.ca/substances-search/Substance?lang=fr>
- Transports Canada - Guide de transport d'urgence 2016
<http://wwwapps.tc.gc.ca/saf-sec-sur/3/erg-gmu/erg/ergmenu.aspx>
<http://wwwapps.tc.gc.ca/saf-sec-sur/3/erg-gmu/erg/guidepage.aspx/guide172/id1153/mnid1736>